



NOUVELLE REVUE

THÉOLOGIQUE

68 N° 7 1946

L'encyclique sur les études bibliques.
DEUXIEME PARTIE : DOCTRINALE
(Suite).

Jean LEVIE (s.j.)

p. 766 - 798

<https://www.nrt.be/en/articles/l-encyclique-sur-les-etudes-bibliques-deuxieme-partie-doctrinale-suite-3755>

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2024

L'ENCYCLIQUE SUR LES ETUDES BIBLIQUES

DEUXIEME PARTIE : DOCTRINALE (Suite)

Pourquoi en 1943 ces nouvelles directives pontificales ?

La première partie de l'encyclique pourrait se résumer comme suit : *ce qu'a réalisé la papauté depuis cinquante années*, de l'encyclique « Providentissimus » à la veille de l'encyclique « Divino afflante Spiritu », pour aider, promouvoir et diriger l'exégèse catholique. L'introduction de la seconde partie, étudiée dans notre précédent article, se résumerait bien d'une façon exactement parallèle : *ce qu'a réalisé la science contemporaine depuis cinquante années*, qui soit de nature à aider, promouvoir et mieux diriger l'exégèse biblique, quelle qu'elle soit, catholique ou non catholique.

Or, ce sont là précisément les deux présupposés et en même temps la double justification des directives qui vont suivre : d'une part, le pape actuel a l'impérieux devoir de continuer et, tout particulièrement, après ces cinquante années, de couronner l'œuvre de ses prédécesseurs ; d'autre part, l'immense progrès accompli durant ce demi-siècle détermine le caractère des prescriptions pontificales : elles ne seront pas une simple accentuation de prescriptions antérieures ; fidèles aux mêmes principes, elles devront tenir compte, dans l'application, de l'énorme avance réalisée entre 1893 et 1943. Il n'est donc pas étonnant qu'on y trouve des orientations nouvelles. Tel est, nous semble-t-il, le lien entre tout ce qui précède et ce qui va suivre.

La logique du plan suivi dans l'exposé des directives pontificales

Ces directives, nous l'avons dit dans notre premier article, forment une sorte de méthodologie, d'herméneutique succincte de l'exégèse biblique. Nous en avons donné le plan auquel on voudra bien se reporter (1). C'est, en somme, le plan naturel de toute herméneutique. On part des degrés les plus humbles : le mot, la phrase, pour monter progressivement à ce qu'il y a de plus élevé dans l'interprétation et l'enseignement de la parole de Dieu.

Reprenons les grandes lignes de ce plan, non pour nous répéter, mais pour compléter nos indications antérieures en marquant l'analogie de ce plan avec la table des matières de toute bonne herméneutique.

1. D'abord *l'étude philologique du texte* : mots et phrases, ce qui suppose le recours aux textes originaux hébreu, araméen ou grec plu-

(1) Cfr ci-dessus, p. 653.

tôt qu'au latin, la connaissance approfondie des langues bibliques, la science et l'art de la critique textuelle.

2. Ensuite la fixation du *sens littéral*, dans toute son extension, particulièrement avec toute sa valeur théologique, ce qui suppose non seulement un équipement philologique adéquat, mais aussi la connaissance de maintes réalités historiques, archéologiques, religieuses indispensables à l'intelligence de tout texte théologique du passé.

3. Vient alors, la pensée de l'auteur étant adéquatement saisie, la *critique historique* ⁽²⁾ de son affirmation ; même quand il s'agit de la Bible, couverte par les privilèges de l'inspiration et de l'inerrance, impossible de saisir parfaitement le *message authentique* de l'écrivain sacré, parlant au nom de Dieu, sans tenir compte de *sa personnalité*, du *genre littéraire*, du *milieu historique* dans lequel il vit.

4. Mais les résultats auxquels nous aboutirons par cette voie strictement historique ne vont-ils pas poser de graves problèmes, soit quant à l'inerrance scripturaire, soit quant à l'histoire même de la révélation divine de l'Ancien et du Nouveau Testament ? Comment travailler dans la paix chrétienne à une solution orthodoxe et parfaitement historique de semblables problèmes ?

5. Enfin, puisque l'Écriture est avant tout pour la *vie chrétienne*, comment l'enseigner au peuple fidèle, comment surtout l'enseigner aux prêtres qui auront à en transmettre au monde la salutaire influence ?

L'encyclique et la lettre de la Commission biblique du 20 août 1941

Nous avons déjà dit qu'un incident local italien, provoqué par l'ecclésiastique Dolindo Ruotolo, avait jusqu'à un certain point exercé une influence sur la publication de l'encyclique : entre la lettre du 20 août 1941 aux évêques italiens, signée par le cardinal Tisserant et le Père Vosté, O.P., et les deux premières sections des directives pontificales, la similitude est étroite, jusque dans les termes ⁽³⁾. Il serait trop long de reproduire intégralement ce document de la Commission biblique écrit en italien aux évêques d'Italie ^(3bis) ; mais son im-

(2) L'encyclique n'a pas employé ce mot, sans doute pour écarter des interprétations erronées ou excessives.

(3) Ceci, avec d'autres indices encore, confirme ce que l'on pouvait d'avance supposer : à savoir que le Président et le Secrétaire de la Commission biblique ont activement collaboré à la rédaction de cette encyclique de Pie XII. La même chose doit sans doute être dite de certains professeurs de l'Institut biblique.

(3bis) Le P. Vaccari, dans une série d'articles très documentés et très approfondis de la *Civiltà Cattolica*, 1941, 4, p. 321-334 ; 1942, 1, p. 340-353 ; 3, p. 331-340 ; 4, p. 98-103 : « Lo studio della Bibbia all'età dei Padri e ai nostri giorni », a montré combien la théorie de Dain Cohenel s'oppose à la doctrine et aux exemples des Pères, qui visiblement affirment la nécessité d'une formation technique solide pour interpréter l'Écriture Sainte. Les articles du P. Vaccari ont été réunis en 1943 en brochure sous le titre « Lo Studio della Sacra Scrittura ».

portance même et sa connexion étroite avec l'encyclique demandent que l'essentiel en soit ici résumé (cfr *A.A.S.*, 1941, p. 465).

La lettre rappelle d'abord l'envoi récent de l'opuscule anonyme « *Un gravissimo pericolo per la Chiesa e per le anime* » à tous les évêques d'Italie et à certains Supérieurs généraux d'Ordres religieux, accompagné de cette mention « Copie conforme à l'exposé présenté au Saint-Père Pie XII » ; elle fait remarquer l'irrévérence qu'il y a à expédier ainsi à de nombreux destinataires un document, qu'on prétend soumettre à l'examen du Souverain Pontife. Comme certaines accusations ou insinuations de ce livre pourraient peut-être troubler certains pasteurs et les détourner de procurer à leurs prêtres ce sain et juste enseignement de l'Ecriture Sainte qui tient grandement à cœur au Souverain Pontife, les Eminentissimes membres de la Commission biblique ont jugé utile de soumettre aux évêques les considérations suivantes :

Sous prétexte de défendre une exégèse meilleure, dite de « méditation », cette brochure est avant tout une virulente attaque contre l'étude scientifique de l'Ecriture Sainte ; elle traite de naturalisme, rationalisme, modernisme, athéisme l'examen philologique, historique et archéologique de la Bible ; elle préconise, à la place, de laisser libre cours à l'esprit, comme si chacun devait recevoir de l'Esprit Saint des lumières spéciales ; elle attaque avec une extrême violence des instituts scientifiques pontificaux et découvre dans les études bibliques scientifiques un esprit d'orgueil, de présomption, d'hypocrisie soucieux de la lettre ; elle méprise toute érudition, toute connaissance des langues orientales et des sciences auxiliaires et tombe dans de graves erreurs sur les principes fondamentaux de l'inspiration et de l'herméneutique catholique en méconnaissant la doctrine des sens de l'Ecriture et en traitant avec une extrême légèreté le sens littéral et sa recherche précise ; elle défend en outre une fausse théorie sur l'authenticité de la Vulgate.

En regard de ces erreurs, la Commission biblique veut mettre en évidence quelques-unes des plus récentes directives du Saint-Siège sur l'étude scientifique de l'Ecriture Sainte depuis Léon XIII. Elles sont exposées en 4 points : 1. Du sens littéral ; 2. De l'usage de la Vulgate ; 3. De la critique textuelle ; 4. De l'étude des langues orientales et des sciences auxiliaires. Ce sont, mais en ordre inverse, les directives reprises dans les deux premières sections de cette partie de l'encyclique « *Divino afflante Spiritu* ».

1. *Du sens littéral.* L'anonyme, tout en admettant pour la forme que le sens littéral est la base de l'interprétation biblique, en fait préconise une interprétation absolument subjective et allégorique, selon l'inspiration personnelle ou plutôt selon l'imagination d'un chacun. Certes c'est un principe fondamental, enseigné par la foi, que l'Ecriture Sainte contient, outre le sens littéral, un sens spirituel ou typique ; cependant toute sentence ou récit ne contient pas un sens typique, et ce fut un grave excès de l'école alexandrine d'avoir voulu trouver partout un sens typique, même aux dépens du sens littéral et historique ; ce sens typique, outre qu'il se fonde sur le sens littéral, doit être établi soit par l'usage de Notre-Seigneur, des apôtres ou des écrivains inspirés, soit par l'usage traditionnel des Saints Pères et de l'Eglise, tout spécialement de la sainte liturgie, puisque « *lex orandi, lex credendi* ». Une application plus large des textes sacrés peut se justifier par des buts d'édification dans la prédication et les écrits ascétiques ; mais pareil sens ainsi obtenu ne peut être dit

vraiment et strictement sens de la Bible, sens inspiré. — En regard de ces principes la Commission biblique détaille les erreurs et les injustes attaques de l'opuscule anonyme ; elle lui oppose, outre le texte bien connu de saint Thomas d'Aquin : « Omnes sensus fundantur super unum, scilicet litteralem, ex quo solo potest trahi argumentum » (1^a, q. 1, 10, ad 1^{um}), divers passages de l'encyclique « Providentissimus » (Ench. Bibl. n^{os} 92 et 97) et de l'encyclique « Spiritus Paraclitus » de Benoît XV (Ench. Bibl. n^{os} 498 et 499) ainsi que l'autorité de saint Jérôme (Ench. bibl. n^{os} 91 et 500).

2. *De l'usage de la Vulgate.* Encore plus tangible est l'erreur de l'anonyme sur le sens et l'extension du décret de Trente relatif à la Vulgate. Le Concile de Trente a voulu, contre la confusion occasionnée par les nouvelles traductions en latin ou en langues vulgaires publiées alors, sanctionner dans l'Eglise occidentale l'usage public de la version latine commune, utilisée depuis des siècles dans l'Eglise, mais elle n'a pas entendu par là diminuer l'autorité des antiques versions suivies dans les Eglises orientales, en particulier de celle des Septante employée par les Apôtres eux-mêmes, et encore moins l'autorité des textes originaux ; il a résisté à une partie des Pères qui voulaient l'usage exclusif de la Vulgate comme seul texte faisant autorité. L'anonyme au contraire interprète la déclaration de Trente comme conférant à la Vulgate une autorité unique, supérieure à tout autre texte ; il serait interdit de s'en écarter en aucun passage ; faire de la critique textuelle, c'est, d'après lui, « mutiler la Sainte Ecriture » ; choisir un autre texte c'est « substituer son propre examen à l'autorité de l'Eglise », etc., etc. Parler ainsi c'est non seulement offenser le bon sens, qui n'admettra jamais la supériorité d'une version sur le texte original ; c'est fausser la pensée des Pères du Concile, telle qu'elle apparaît dans les Actes officiels ; ceux-ci en effet avaient admis la nécessité d'une revision de la Vulgate elle-même et en avaient confié l'exécution au Souverain Pontife ; mais en outre ils avaient prévu et décidé des éditions revisées des Septante, du texte hébreu de l'Ancien Testament, du texte grec du Nouveau Testament ; parler ainsi c'est contredire le précepte même de l'encyclique « Providentissimus » (Ench. bibl. n^o 91). Bref, le Concile de Trente déclare la Vulgate « authentique » *au sens juridique*, pour ce qui concerne la « vis probativa in rebus fidei et morum », mais n'exclut aucunement des divergences possibles d'avec le texte original et les antiques versions.

3. *De la critique textuelle.* Vu ses principes sur la Vulgate et les autres textes, il est naturel que l'anonyme nie la nécessité et l'utilité de la critique textuelle. « Faire de la critique textuelle c'est traiter le livre divin comme un livre humain », c'est « massacrer » la Bible. D'où les invectives violentes de cet auteur contre ce « criticisme scientifique », ce « naturalisme », ce « modernisme ». A pareille inintelligence, la Commission biblique oppose l'attitude de la science biblique catholique, depuis Origène et saint Jérôme jusqu'à la Commission pour la revision de la Vulgate instituée par Pie X, aux déclarations de Léon XIII (Ench. Bibl. n^o 135), aux décrets de la Comm. biblique sur les psaumes (Ench. Bibl. n^o 345) ou sur le Pentateuque (Ench. Bibl. n^o 177), à la Déclaration du Saint-Office du 2 juin 1927 sur le Comma Iohan-neum (Ench. Bibl. n^o 121), etc.

4. *De l'étude des langues orientales et des sciences auxiliaires.* Pour l'auteur anonyme, l'hébreu, le syriaque, l'araméen ne sont que « matière d'orgueil » des « scientifiques » ; l'orientalisme est devenu « un fétichisme », etc. Pareil langage, bien fait pour décourager le vrai et dur travail de l'étude et pour susciter la légèreté et la désinvolture en exégèse, est en contraste absolu avec les directives de l'Eglise, depuis saint Jérôme jusqu'à nos jours : ce qui est prou-

vé par divers passages de Léon XIII (Ench. Bibl. n° 103 et 133), de Pie X (Ench. Bibl. n° 171) et de la Constitution « Deus Scientiarum Dominus » de Pie XI (art. 33-34). Certes l'étude des langues orientales et des sciences auxiliaires n'est pas, pour les exégètes, *fin en soi*, mais moyen pour l'intelligence et l'exposition claire et précise de la parole divine ; on peut donc en abuser et en exagérer l'application ; mais « *abusus non tollit usum* ».

L'anonyme a tenté, en quatre pages additionnelles, de mettre sa doctrine sous le patronage tout particulier de Pie X et de l'encyclique « Pascendi ». Il perd de vue que, si c'est Léon XIII qui a dans « Providentissimus » donné à l'exégèse sa « Magna Charta », c'est Pie X qui a dès 1904, quelques mois après son élection, songé à créer un enseignement biblique supérieur, et, après diverses mesures préparatoires, a enfin en 1909 fondé l'Institut biblique pontifical ; et l'on sait tout ce que cet Institut a réalisé pour le progrès des études bibliques. C'est Pie X qui a fixé les directives de l'enseignement biblique dans les séminaires (27 mars 1906 ; Ench. bibl. 155-173), etc.

Le document s'achève par une exhortation à poursuivre l'étude et l'enseignement de l'Écriture Sainte selon les directives des Souverains Pontifes qui viennent d'être rappelées et à l'encontre des suggestions de l'auteur anonyme. Dans une audience du 16 août 1941 le Souverain Pontife a bien voulu approuver la lettre présente et en ordonner l'expédition.

Deux principes essentiels communs à la lettre de la Commission biblique et à l'encyclique.

Ce qui fait l'intérêt de ce document, c'est moins la réprobation des idées de M. Ruotolo — celles-ci apparaissent si excessives qu'elles ne pouvaient être que rejetées —, que l'affirmation particulièrement nette de deux principes, de deux attitudes d'esprit envers la Bible, qui dominent également dans l'encyclique :

1°) L'interprétation de la Bible requiert comme un de ses éléments constitutifs *la science humaine, le travail scientifique naturel*. Certes, l'Eglise a toujours soutenu et soutiendra toujours que : « *animalis homo non percipit ea quae Dei sunt* » ; toute la science naturelle, accumulée au maximum, ne parviendra jamais à *comprendre la parole de Dieu comme elle doit être comprise*, à la pénétrer de façon à en voir parfaitement la vérité définitive et à en vivre pleinement la valeur religieuse, si la *lumière de la grâce* et la *sainte volonté du bien* inspirée par la grâce n'éclairent et n'animent le lecteur de la Bible ; l'*essentiel vital et éternel* du message divin peut être et est normalement mieux perçu par une âme simple et droite qui, répondant à l'appel de Dieu, le cherche de toutes ses puissances, que par un savant très érudit et humainement très pénétrant, mais fermé aux choses de Dieu. Cela est incontestable ; pour atteindre le Dieu qui se révèle, la science doit se faire religieuse, surnaturellement religieuse, ou elle n'aboutira pas.

Mais, si l'Eglise affirme cela, elle affirme, avec la même énergie, les droits et l'autorité de la science, et en particulier de l'histoire dans l'étude des faits historiques qui sont à la base du christianisme. Événements survenus à des moments donnés du temps et en des

points déterminés de notre globe terrestre, ces faits doivent être examinés avec toutes les ressources et toutes les exigences d'une science qui ne cesse de progresser, et selon la mesure même de ces progrès. Il n'y a pas deux Christianismes : le Christianisme de la foi, et le Christianisme de l'histoire ; il n'y en a qu'un, qui doit être à la fois celui de l'histoire et celui de la foi. Le Christianisme n'est pas non plus une simple base d'expériences religieuses individuelles ; ses livres saints ne sont pas de simples moyens de susciter dans les âmes de bienfaisantes impressions, naissant d'une libre lecture des textes sacrés.

Œuvre à la fois divine et humaine, réalisée ici-bas, la religion chrétienne, dans toutes ses parties, y compris sa part scripturaire, demande, pour être comprise, le travail de *l'homme tout entier*, avec toutes ses puissances naturelles comme avec tous les secours des forces surnaturelles. Les thèses de M. Ruotolo s'opposent non seulement aux directives des derniers papes, comme le montre bien la lettre de la Commission biblique ; elles sont en contradiction avec les principes mêmes de l'humanisme chrétien, tels qu'ils se dégagent de toute la vie de l'Eglise.

2°) Le second principe, qui frappe d'emblée dans la lettre de la Commission biblique, et est affirmé aussi nettement dans l'encyclique, est celui de *la primauté du sens littéral* dans l'exégèse biblique. Les deux documents confirment et consacrent ainsi le mouvement très net qui, depuis longtemps mais tout particulièrement en ces cinquante dernières années, entraîne dans le même sens les exégètes catholiques.

Certes tous admettent le sens spirituel de l'Écriture et la lettre italienne de 1941 emploie même, pour en affirmer l'existence, une formule particulièrement énergique : « *è proposizione di fede da tenersi per principio fondamentale* » ; mais ils réclament, pour reconnaître ce sens *comme sens inspiré*, certaines conditions, celles qui se trouvent énoncées dans la lettre de la Commission Biblique et qui sont reprises, presque dans les mêmes termes, dans l'encyclique ; nous aurons à y revenir. En outre, la lettre s'oppose à ce qu'on veuille chercher un sens allégorique à tout passage scripturaire et elle reproche à l'exégèse alexandrine d'avoir tenté pareille gageure. Reprenant la formule même de saint Thomas : « *Omnes sensus fundantur super unum, scilicet litteralem, ex quo solo potest trahi argumentum* », elle demande que le sens spirituel « soit fondé sur le sens littéral » (*fondarsi sopra il senso letterale*) ».

En ces toutes dernières années, par réaction contre le rationalisme étroit qui, chez les adeptes du criticisme libéral, tendait à « dessécher » la Bible et à lui ravir sa valeur essentielle, à savoir sa signification religieuse, un mouvement se dessine pour un retour à une exégèse allégorique aussi étendue, aussi fréquente que possible. Sans doute ce mouvement se garde des exagérations de M. Ruotolo ; ins-

piré par des hommes de haute valeur tels que l'écrivain Paul Claudel (4) il est nuancé, fin, délicat, souvent riche de poésie et pénétré par un sens religieux très élevé.

Malheureusement, ces auteurs ne nous semblent pas avoir une intelligence suffisante des *richesses du sens littéral de la Bible*, lorsque celui-ci est compris *théologiquement*, à la lumière de la doctrine chrétienne totale. Hypnotisés par les étroitesse de l'exégèse critique rationaliste, ils ne perçoivent pas autant qu'il le faudrait la profondeur religieuse et théologique de cette lente ascension doctrinale de l'Ancien Testament vers sa perfection et son couronnement dans le Nouveau (*Vetus Testamentum in Novo patet*), non plus que les ressources de la typologie traditionnelle, fondée sur le sens littéral. De là chez eux plus d'une expression outrancière, voire même indéfendable, à l'égard du sens littéral (5) ; de là une recherche excessive d'allégories artificielles, bizarres, qui ramèneraient l'exégèse aux plus mauvais jours de l'alexandrinisme. Les principes posés par la lettre de la Commission Biblique et par l'encyclique pontificale seront en tout cas pour ce mouvement une norme utile en même temps qu'une sauvegarde précieuse contre les déviations et les erreurs. Le vrai progrès est dans le sens marqué par l'encyclique et non dans un retour factice à des positions dépassées.

§ 1. RECOURS AUX TEXTES ORIGINAUX

Le recours aux textes originaux et l'étude des langues anciennes étaient déjà dans l'antiquité chrétienne, dit l'encyclique, recommandés par les Pères de l'Eglise, principalement par saint Augustin. Mais quelle distance entre aujourd'hui et autrefois, non seulement quant à la connaissance de l'hébreu et des autres langues orientales, mais même du grec chez les plus grands Docteurs du moyen âge. A notre époque « on dispose d'une si grande abondance de moyens pour apprendre ces langues qu'un interprète de la Bible qui, en les négligeant, se fermerait l'accès des textes originaux, ne pourrait pas échapper au reproche de légèreté et de nonchalance ».

D'où le devoir de l'exégète « de recueillir avec le plus grand soin... les moindres traits qui, sous l'inspiration du Saint-Esprit, sont sortis

(4) *Introduction au livre de Ruth*. Texte intégral de l'ouvrage de l'abbé Tardif de Moidrey (1828-1879), Paris, 1938. — Cfr aussi la revue *Dieu vivant*, fasc. I, p. 83-92. — On lira également avec profit, sur certains auteurs ecclésiastiques dont se réclame ce mouvement : H. de Lubac, S. I., dans *Dieu vivant*, II, p. 101-113, à propos d'Origène ; J. Daniélou, S. I., *Grégoire de Nysse, Vie de Moïse*, Paris, 1941, Introduction, surtout p. 22-27.

(5) M. Cerfaux en rapporte quelques-unes dans son étude, déjà citée, sur l'encyclique, p. 23-26, p. 98-100. Cfr aussi plusieurs autres exemples dans un des articles de V. Laridon sur l'encyclique dans les *Collationes Brugenses*, 1945-1946 ; janvier 1946, p. 3-11 ; cfr aussi V. Jacques, dans les *Coll. Namurcenses*, 1945, p. 167-171.

de la plume de l'écrivain sacré ». Il faut donc « qu'il s'applique attentivement à acquérir une connaissance pratique toujours plus grande des langues bibliques et aussi des autres idiomes orientaux, et à profiter, pour étayer son interprétation, de tous les secours que l'on peut réclamer de n'importe quelle science philologique ».

Comme l'avaient déjà fait, avec des ressources moindres, saint Jérôme en son temps et les grands exégètes du XVI^e et du XVII^e siècle,

« il est nécessaire que l'on explique de la même manière le texte original, qui étant l'œuvre personnelle de l'écrivain sacré a plus d'autorité et plus de poids que n'importe quelle version soit ancienne, soit récente, si parfaite qu'elle soit.

Cette formule est, pensons-nous, la plus nette qui ait jamais paru dans un document ecclésiastique, pour rendre au texte original, dans l'étude et, conséquemment, dans l'enseignement exégétique, la priorité qui lui est due, et *pour reléguer au second rang toute version, même la version officielle de la Vulgate*. C'est là, incontestablement, l'aboutissement d'une longue et lente évolution disciplinaire, une dernière précision de ce qui n'était que virtuellement acquis il y a cinquante ans (cfr supra p. 657).

Importance de la critique textuelle.

Mais le texte original ne peut être atteint sans l'instrument de la *critique textuelle*. Dès les premiers siècles, saint Augustin en faisait un devoir à l'exégète. Aujourd'hui le « respect même dû à la parole de Dieu » demande que l'on profite pour les Livres Saints des progrès de la critique textuelle « qui s'exerce avec grand éclat et grand succès dans la publication des auteurs profanes » ; cela est exigé également par la « piété » reconnaissante envers Dieu qui « nous a envoyé ces livres comme la lettre d'un père à ses propres fils ».

Certes, il y a une critique textuelle injustifiable que « depuis quelques dizaines d'années un grand nombre ont pratiquée de façon vraiment arbitraire et souvent de telle manière qu'on aurait dit que leur but était d'introduire dans le texte sacré leurs opinions préconçues ».

L'encyclique fait sans doute allusion : d'abord — aux frontières entre la critique textuelle et la critique d'authenticité ou de sources — à cette manie qui a trop longtemps sévi et qui prétendait retrouver avec précision, dans les écrits bibliques, des couches rédactionnelles successives ; qu'il s'agisse des prophètes de l'Ancien Testament, du troisième ou du quatrième évangile, ou des Actes des Apôtres, ou des épîtres pastorales, etc., on discernait, après tant de siècles : de deux phrases successives du livre d'Isaïe celle qui était de lui, celle qui était inter-

polée ; on dégageait — ou on dégage encore avec M. H. Sahlin ⁽⁶⁾ en 1945 — ce que saint Luc avait écrit, ce qui fut inséré après lui ; on retrouvait, avec Loisy en 1921, les rédactions successives qui ont abouti à notre quatrième évangile, etc. Elle fait allusion sans doute aussi aux attaques contre l'authenticité de certains passages scripturaires, jugés interpolés, tels que Lc I 34-35 ; réponse de Marie à l'ange (Harnack et multi alii critici), Mt XVI 18 en partie (Harnack), etc. Elle a probablement encore en vue l'étrange liberté qui modifiait avec tant de désinvolture, par des corrections, des additions, des suppressions, les textes poétiques de l'Ancien Testament (Duhm, Gunkel, etc.), pour les accommoder au rythme et à la logique, que nous, au XX^e siècle, nous jugerions préférables.

Ce subjectivisme passe de mode de plus en plus ; en critique textuelle, la tendance est à l'objectivité la plus circonspecte, consécutive aux progrès mêmes de la technique. C'est ce que constate l'encyclique : aujourd'hui les règles de la critique textuelle « ont atteint une stabilité et une sûreté telles qu'elle est devenue un instrument remarquable pour donner une édition plus correcte et plus soignée des Livres Saints, et qu'il est facile de découvrir tout abus que l'on en ferait ».

Cet optimisme de l'encyclique en matière de critique textuelle doit être bien compris ⁽⁷⁾. Les exégètes savent tous qu'à l'époque actuelle un texte définitif, soit de l'Ancien soit du Nouveau Testament, reste encore impossible ; trop de problèmes doivent d'abord être résolus, par exemple en Nouveau Testament : les origines, l'histoire et la vraie valeur du texte que l'on appelait jadis « occidental ». Les éditeurs d'Oxford du *Novum Testamentum graece* ont provisoirement renoncé à établir un texte critique du Nouveau Testament, se contentant de reproduire celui de Westcott et Hort de 1881 ; ils ont mis en revanche tout leur effort à fournir un appareil critique aussi complet, précis et ordonné que possible.

Mais en attendant que l'on puisse atteindre ce texte idéal, il importe de profiter dès maintenant des résultats déjà acquis ; l'encyclique, sans rappeler les solides éditions critiques catholiques déjà existantes ou en cours (Merk, Vogels, Bover, pour le Nouveau Testament grec ; Bénédictins de S. Jérôme pour la Vulgate), termine cette section par un appel insistant pour que « les catholiques préparent, comme il est opportun, des éditions conformes aux règles de la critique textuelle, aussi bien des Livres Saints que des anciennes versions, en unissant à un souverain respect pour le texte sacré l'observation attentive des lois de la critique ».

(6) Cfr notre compte rendu de son livre dans le fascicule d'octobre, p. 722.

(7) Cet optimisme a étonné, à première vue, plusieurs interprètes de l'encyclique, p. ex. le P. Vaccari dans les *Periodica de re morali et canonica*, 1944, p. 122. Il y montre très bien pourquoi et en quoi cet optimisme est légitime mais qu'il ne doit pas être étendu au delà de la pensée du Saint-Père.

Valeur du décret du Concile de Trente sur la Vulgate. Traductions en langues modernes.

Une objection devait ici être envisagée : cette insistance sur les *textes originaux* n'est-elle pas en opposition avec la prééminence de la Vulgate latine, telle qu'elle fut proclamée au Concile de Trente ? La Vulgate n'est-elle pas le texte officiel dans l'Eglise catholique ?

L'encyclique répond à cette objection comme y avait répondu la Commission biblique le 20 août 1941. Cet emploi des textes originaux ne fait en aucune façon obstacle aux sages prescriptions du Concile de Trente concernant la Vulgate latine. En effet, d'abord le Concile avait demandé la publication d'un texte corrigé et officiel non seulement pour la version latine, mais aussi pour le texte grec et pour le texte hébraïque : ce qui ne put être réalisé alors, mais serait possible aujourd'hui. De plus, ce décret ne concernait que l'Eglise latine. Enfin, il ne diminuait nullement l'autorité et la valeur des textes originaux, mais marquait simplement un choix entre les versions latines qui circulaient à cette époque ; parmi celles-ci « le Concile ordonna à bon droit qu'on préférât celle pour laquelle un long usage pendant tant de siècles dans l'Eglise elle-même constituait une approbation ».

« Donc, le degré éminent d'autorité dont jouit la Vulgate ou, comme on dit, son *authenticité* a été décidée par le Concile non pas principalement pour des raisons de critique, mais plutôt à cause de l'usage légitime qu'on en a fait dans les Eglises au cours de tant de siècles et qui prouve qu'entendue dans le sens où l'Eglise l'a entendue et l'entend, elle est exempte de toute erreur en matière de foi et de mœurs : si bien que, comme l'Eglise elle-même l'atteste et le confirme, on peut dans les discussions, les leçons et les prédications, la citer en toute sécurité et sans risque d'erreur ; aussi, cette *authenticité* est appelée, pour ce qui la caractérise, non pas *critique*, mais plutôt *juridique*.

Ces formules expriment ce qui est devenu l'enseignement commun dans les séminaires catholiques ; elles y apportent la consécration officielle de l'autorité ecclésiastique, avec une netteté d'expression qui n'avait pas encore été atteinte jusqu'à présent.

Deux actes récents appuient plus clairement encore ce mouvement de retour aux textes originaux par delà la Vulgate latine ; d'abord le décret de la Commission biblique du 22 août 1943, analysé plus loin dans ce fascicule de la Revue ; c'est, visiblement, une discrète mise au point d'un décret antérieur (30 avril 1934), qui aurait pu sembler défavorable aux traductions modernes de l'Ecriture, faites sur le texte original. Ensuite, la publication officielle (*Motu proprio* du 24 mars 1945) d'une nouvelle traduction du psautier, faite directement sur le texte hébreu, et désormais autorisée pour l'office divin ; révision qui s'est même étendue à des cantiques du Nouveau Testament, comme le *Benedictus* et le *Magnificat*.

De cette valeur respective du texte original et de la Vulgate, l'encyclique tire deux conséquences :

1^o) « Il s'ensuit que cette autorité de la Vulgate en matière de doctrine n'interdit nullement — on pourrait presque dire qu'aujourd'hui elle l'exige — de prouver et de confirmer cette doctrine en se servant aussi des textes originaux, pas plus qu'elle ne défend de recourir de-ci de-là à ces mêmes textes pour dégager et éclaircir toujours mieux partout le véritable sens de la Sainte Ecriture.

2^o) « De plus, le décret du Concile de Trente ne s'oppose d'ailleurs pas à ce que pour l'usage et le profit des fidèles et pour faciliter l'intelligence de la divine parole, on fasse des traductions en langues vulgaires, et cela sur les textes originaux eux-mêmes, comme nous savons que cela a déjà été réalisé dans beaucoup de pays avec l'approbation de l'autorité ecclésiastique ».

§ 2. L'INTERPRETATION DES LIVRES SAINTS

Valeur et recherche du sens littéral.

Ici reparaissent, en pleine lumière, les deux principes que nous avons dégagés ci-dessus de la lettre de la Commission biblique : *la nécessité du travail scientifique humain et la primauté du sens littéral* dans l'exégèse biblique.

« Versé dans la connaissance des langues anciennes et largement pourvu des armes de la critique, l'exégète catholique entreprendra la tâche la plus haute de toutes celles qui lui incombent, à savoir de découvrir et d'exprimer la véritable pensée des Livres Saints. Dans l'accomplissement de cette œuvre, que les interprètes ne perdent pas de vue qu'ils doivent veiller par-dessus tout à discerner et à préciser le sens *littéral*, comme on dit, des paroles de la Bible. Cette signification *littérale* des mots, qu'ils apportent tous leurs soins à la trouver en s'aidant de la connaissance des langues, du contexte et de la comparaison avec les passages similaires, toutes choses dont pareillement on a coutume de tirer parti dans l'interprétation des écrivains profanes pour faire apparaître clairement la pensée de l'auteur ».

Ces directives se comprennent aisément ; elles sont celles qui commandent toute interprétation philologique, en quelque domaine que ce soit.

L'encyclique y joint *deux principes* propres à l'exégèse scripturaire : 1^o) Puisqu'il s'agit d'une parole inspirée « dont la garde et l'interprétation ont été confiées à l'Eglise par Dieu lui-même », « les exégètes n'apporteront pas moins de soin à tenir compte des explications et des déclarations du magistère de l'Eglise, des interprétations données par les Saints Pères, et aussi de « l'analogie de la foi » comme le fait observer très sagement Léon XIII, dans l'encyclique *Providentissimus Deus* » (8).

(8) Passage bien connu de l'encyclique « *Providentissimus Deus* » : *Leonis XIII Acta*, p. 345-346 ; *Ench. bibl.* n. 94-96. Le principe essentiel y était énoncé comme suit : « In ceteris (i.e. dans les passages dont le sens authentique n'a pas été déclaré par l'Eglise) analogia fidei sequenda est, et doctrina catholica, qualis ab auctoritate Ecclesiae accepta, tamquam summa norma est adhibenda ». Même précepte de Léon XIII dans la lettre apostolique « *Vigilantiae* » (1902) : *Ench. bibl.* n. 136.

C'est la grande loi de l'unité de la foi qui est ici proposée : Dieu, auteur principal de l'Écriture comme de l'enseignement définitif de l'Eglise, ne peut se contredire : il n'y a pas deux doctrines chrétiennes. Sans doute chaque texte scripturaire sur la foi ou les mœurs a son contexte historique et philologique déterminé dans tel écrit, dans tel milieu de pensée ; la vraie méthode historique exige qu'il soit interprété en fonction de ce contexte, et que l'exégète essaie de déterminer, autant que faire se peut, le degré de précision, de maturation, que telle vérité apparaît atteindre, à ce moment du temps, dans l'esprit de l'auteur humain. Mais ce texte inspiré a en même temps un autre contexte théologique et religieux : l'ensemble du dogme chrétien tel qu'il est proposé par l'Eglise. Si notre foi est vraie, l'enseignement de saint Paul ne peut contredire celui de saint Jacques, la mystique de saint Jean ne peut s'opposer foncièrement à celle de saint Paul, pas plus que le dogme d'aujourd'hui ne peut s'être détourné de la doctrine enseignée par Paul, par Jean ou par Jacques.

C'est dans la lumière d'une *synthèse théologique*, aussi pénétrante et aussi juste que possible, que l'exégète catholique doit être capable de repenser ses conclusions historiques. Travail très difficile qui réclame de lui une double sincérité : *sincérité de l'historien*, qui veut rester objectivement et scrupuleusement fidèle aux données qui se dégagent des faits (tout en restant pleinement averti de la part subjective qui subsiste dans toute affirmation d'un fait) ; *sincérité du croyant*, qui, sachant le caractère inspiré de la parole de Dieu, ne perd jamais de vue la synthèse dogmatique totale de l'Eglise, dans laquelle s'insère ce passage déterminé. S'il garde, ancrée dans son esprit et dans sa volonté, cette double sincérité, il se tiendra également en garde contre les concordismes hâtifs qui sacrifient les données de l'histoire aux conclusions prématurées d'une théologie transitoire, ou contre les témérités religieuses qui compromettent la foi éternelle à cause de certaines difficultés historiques, appelées peut-être à disparaître demain. Et s'il lui faut « attendre » et laisser à la génération suivante la solution de certaines contradictions apparentes entre la foi et l'histoire, il aura le courage de maintenir le problème posé dans toute sa vérité, afin qu'étudié demain de plus près il obtienne enfin alors sa vraie solution.

L'exégèse biblique dépasse donc essentiellement les limites de la philologie profane. On ne pourra jamais assez répéter, comme l'ont fait incessamment les derniers papes et tout particulièrement Pie X, que l'exégète doit être un théologien, mais un théologien qui s'applique à dégager l'essentiel de l'accessoire, qui ne puise pas toute sa doctrine dans quelque manuel scolaire d'aujourd'hui ou d'hier mais aux sources mêmes du Christianisme éternel.

2^o) C'est du même esprit que s'inspire la seconde directive de l'encyclique : elle demande que l'enseignement de l'Écriture Sainte soit avant tout *théologique*.

« Les exégètes veilleront avec une attention spéciale à ne pas se contenter — comme Nous déplorons qu'on le fasse dans certains commentaires — d'exposer ce qui touche à l'histoire, à l'archéologie, à la philologie et à d'autres matières semblables ; mais, tout en donnant à propos ces notions, dans la mesure où elles peuvent concourir à l'interprétation, ils mettront principalement en évidence, dans chaque livre ou dans chaque texte, la doctrine théologique concernant la foi et les mœurs ».

On sait que de 1870 à 1914 l'exégèse protestante allemande était devenue presque exclusivement philologique, archéologique et historique. Dans la mentalité libérale régnante, le Christianisme n'apparaissait plus que comme un phénomène historique du passé, intéressant pour l'histoire des idées, mais dépourvu de sa véritable autorité pour la direction du présent. Même les exégètes protestants croyants, soucieux d'utiliser au maximum les vastes ressources de l'érudition contemporaine, en arrivaient involontairement à réduire à trop peu de chose la part théologique et religieuse de leurs commentaires ⁽⁹⁾. Même chez nous, catholiques, par une réaction naturelle très compréhensible contre une exégèse antérieure, homilétique, oratoire et extrinsèque au texte, quelques-uns peut-être orientaient trop leur enseignement vers l'histoire et l'archéologie et ne marquaient plus assez toute la valeur théologique de l'Écriture.

La réaction est venue, très nette dans le protestantisme, entre les deux guerres mondiales. Ce ne sont pas seulement des commentaires principalement dogmatiques, comme ceux de Karl Barth, qui ont marqué la tendance nouvelle ; ce sont les commentaires historiques, selon l'ancien modèle, qui ont fait une part de plus en plus large à la théologie : que l'on compare aux collections protestantes d'avant 1914 telles que le « Handkommentar zum Neuen Testament » (1890 suiv.) ou le « Handbuch zum Neuen Testament » (1906 suiv.), les commentaires parus entre les deux guerres comme « Das Neue Testament Deutsch » (1932 suiv.) ou surtout le « Theologischer Handkommentar zum Neuen Testament » (1928 suiv.) ⁽¹⁰⁾, et l'on constatera le retour très marqué vers le dogme et la théologie et par là vers un christianisme plus sincère ; que l'on étudie le remarquable « Theologisches Wörterbuch zum N.T. » de G. Kittel (commencé en 1932) et l'on aura la satisfaction d'observer de près les services éminents que l'histoire bien comprise peut rendre à la théologie.

Faut-il d'autre part souligner chez nous l'union bienfaisante de l'histoire et de la théologie qui, depuis 1907 environ, s'affirme si nette-

(9) Il n'en serait pas tout à fait de même dans l'anglicanisme. Si les commentaires libéraux anglais sont eux aussi exclusivement philologiques et historiques, la grande tradition des commentaires théologiques s'est mieux maintenue d'un Lightfoot aux Sanday, Swete, Chase, jusque, plus tard, à un Armitage Robinson.

(10) Cfr nos comptes rendus des divers volumes de ces deux collections dans la *N.R.Th.*, 1933, p. 551 ; 1935, p. 417 ; 1936, p. 770 ; 1938, p. 610 ; 1939, p. 114 et 1933, p. 940 ; 1935, p. 738 ; 1937, p. 553.

ment dans les travaux des Lagrange, Lebreton, de Grandmaison, Prat, etc., dans les « Études bibliques », « Verbum Salutis », « La Sainte Bible » éditée par L. Pirot, « Die Heilige Schrift des Neuen Testaments » de Bonn, « Das Neue Testament » de Ratisbonne, la « Westminster Version of the Sacred Scriptures » et les rapports de la « Summer School of Catholic Studies », les travaux des professeurs de l'Institut Biblique de Rome et de leurs élèves, etc. ?

L'encyclique voit dans cette « interprétation théologique » de la Bible la meilleure réponse à Dain Cohenel et à tous ceux qui rêvent d'un retour à l'allégorisme alexandrin.

« Une telle interprétation, avant tout théologique, avons-Nous dit, sera un moyen efficace de réduire au silence ceux qui, assurant qu'ils trouvent à peine dans les commentaires de la Bible de quoi élever la pensée vers Dieu, de quoi nourrir l'âme et faire progresser la vie intérieure, aiment à affirmer qu'il faut chercher le salut dans une certaine interprétation spirituelle et mystique, comme ils disent ».

Juste usage du sens spirituel.

On constate ici avec quelque étonnement que, sur ce sujet du sens spirituel de l'Écriture, l'encyclique, comparée à la lettre de la Commission biblique, est restée plus vague dans son exposé, plus vague aussi que la plupart des herménautiques catholiques. Elle omet le mot de sens « typique » employé dans la lettre de 1941, terme qui s'appuie sur l'enseignement de saint Thomas d'Aquin ⁽¹¹⁾ ; elle ne reprend pas le principe fécond émis en 1941 : « le sens spirituel doit se fonder sur le sens littéral » mais elle insiste sur cet autre principe : « Dieu seul a pu connaître et a pu nous révéler ce sens spirituel ». Ces deux formules du reste, loin de s'opposer, nous semblent complémentaires l'une de l'autre.

Elle rejoint toutefois exactement le document antérieur dans l'énumération des arguments qui seuls appuient et garantissent le sens spirituel : l'enseignement du Christ ou des apôtres, la tradition constante de l'Eglise, l'usage liturgique chaque fois que peut s'appliquer l'adage connu : « *lex orandi, lex credendi* ». Il est donc clair que l'encyclique n'a pas voulu prendre position entre les différents essais catholiques, tendant à préciser les « divers sens » de l'Écriture. Elle n'a pas cherché à élaborer une doctrine du sens spirituel, à en faire la justification devant la raison éclairée par la foi. Elle s'est contentée d'affirmer son existence, de nous rappeler le principe admis par tout catholique : « les paroles et les faits qui appartiennent à l'Ancien Testament ont été ordonnés et disposés très sagement par Dieu de telle façon que les choses passées préfiguraient ce qui devait s'accomplir sous la Nouvelle Alliance ».

(11) On connaît les textes classiques de S. Thomas : *Quodlib.* VII, a. 14 et 15 ; 1^a, q. 1, a. 10.

Les directives de l'encyclique se résument donc ici en deux points :

1^o) Les exégètes ont le devoir de « découvrir » ce sens spirituel de l'Écriture, de le « mettre en lumière », « pourvu qu'il soit réellement prouvé que Dieu en a fait usage », de le « proposer avec toute l'attention que réclame la dignité de la divine parole ».

2^o) Mais sinon, « qu'ils se gardent scrupuleusement de présenter comme véritable sens de la Sainte Écriture d'autres significations transposées ». S'il peut être utile, surtout dans la prédication « de faire plus largement usage du texte sacré dans le sens figuré » avec modération et discrétion, qu'ils n'oublient pas que « cet usage des paroles de la Sainte Écriture est par rapport à celle-ci pour ainsi dire quelque chose d'extrinsèque et d'adventice, et qu'il n'est pas sans danger, aujourd'hui surtout que les fidèles, notamment ceux qui sont versés dans les sciences sacrées comme dans les sciences profanes, veulent savoir ce que Dieu lui-même nous dit dans les Saints Livres plutôt que ce qu'un orateur ou un écrivain éloquents nous exposent en se servant avec une certaine habileté des paroles de la Bible » (12).

Exhortation à l'étude des Saints Pères et des grands exégètes.

Un dernier moyen est proposé à l'exégète pour atteindre le *sens intégral* des textes sacrés : l'étude approfondie des Pères, des Docteurs de l'Eglise, des grands exégètes qui ont commenté l'Écriture. Sans doute ils n'avaient pas les ressources d'érudition et de connaissances linguistiques existant aujourd'hui ; mais grâce « à une sorte de suave intuition des choses célestes » et à une « merveilleuse pénétration d'esprit », ils ont « scruté jusque dans ses intimes profondeurs la divine parole et mis en lumière tout ce qui peut concourir à expliquer la doctrine du Christ et à augmenter la sainteté de la vie ». Le pape déplore que ces « trésors de l'antiquité chrétienne soient trop peu connus d'un grand nombre d'écrivains de notre temps » ; il souhaite que les exégètes catholiques les étudient attentivement, « y puisent les richesses presque incommensurables qui y sont accumulées » et amènent ainsi les interprètes actuels à y recourir davantage, « Ainsi finalement s'opérera la fusion heureuse et féconde de la doctrine des anciens et de l'onction de leur parole avec l'érudition plus vaste et l'art plus perfectionné des modernes ».

§ 3. TACHES SPECIALES DES INTERPRETES CONTEMPORAINS

La tâche philologique stricte étant maintenant terminée, un devoir nouveau, supérieur, s'impose à l'exégète : interpréter, juger, selon

(12) Avec ce paragraphe s'achève la partie de l'encyclique parallèle à la lettre de la Commission biblique.

une critique historique rigoureuse, ce témoignage humain de telle époque déterminée dont il vient de comprendre le sens. L'encyclique a évité le mot « critique historique », pour ne pas donner l'impression qu'il puisse s'agir ici de « critiquer », et donc de discuter la vérité de la parole de Dieu, qui ne peut être entachée d'erreur ; mais elle n'en expose pas moins les principes d'une vraie critique historique, parfaitement conciliable avec les normes de l'inspiration.

Cette section est, dans l'encyclique, une de celles qui ont été le plus remarquées. Elle apparaît en effet comme la conclusion, donnée d'autorité, de nombreuses controverses et de multiples tentatives d'interprétation qui ont marqué ces cinquante dernières années. Les exposer serait faire l'histoire de l'exégèse catholique durant un demi-siècle. Contentons-nous d'en rappeler sommairement l'objet essentiel et quelques étapes principales.

Lorsque la question se posa pour la première fois, elle fit immédiatement s'affronter deux mentalités différentes : l'une, attentive uniquement à l'aspect théologique du problème, tendait à comprendre chaque texte de l'Écriture comme une affirmation divine foncièrement indépendante du temps et de l'espace, ayant l'exactitude rigoureuse et définitive d'un aphorisme éternel prononcé en dehors des contingences historiques ; l'autre, plus consciente des réalités historiques, mettait en lumière que Dieu parlait *par un homme* : dès lors, c'était dans ce langage humain, considéré selon ses diverses modalités et avec ses limites nécessaires, que devait être saisie, comprise, et acceptée comme infaillible, l'affirmation divine. Cette longue controverse allait aboutir à manifester de plus en plus combien profondément, selon la logique même du dogme de l'Incarnation, le message divin s'était transmis aux hommes *dans une pensée et dans une parole humaines* ; il faut comprendre le « parler humain » pour s'assimiler la pensée divine. C'est la victoire de cette seconde mentalité, déjà virtuellement acquise depuis bien des années, que consacre l'encyclique.

Comme toujours dans les controverses d'ici-bas, le principe vrai ne se dégagait pas d'emblée, même dans l'esprit de ses meilleurs défenseurs. Il y eut des exagérations, suivies de réactions ; il y eut des polémiques, des interventions de l'autorité ecclésiastique.

Énumérons simplement quelques dates bien connues dans cette succession d'épisodes ⁽¹³⁾. Du 4 au 11 novembre 1902, six conférences du P. Lagrange, O.P., à l'Institut catholique de Toulouse, bientôt publiées en livre : « La méthode historique, surtout dans l'exégèse de l'Ancien Testament » : il y réalisait concrètement sa théorie des genres littéraires en histoire déjà exposée par lui en 1896 (*Revue bibli-*

(13) Cfr dans le *Supplément du Dictionnaire de la Bible* de P i r o t, vol. II, l'article « Critique biblique » du P. H ö p f l, O.S.B., n° V.B « Critique littéraire : Les genres littéraires », p. 202-220.

que, t. V, 1896, p. 505-518). — A partir de 1902 vives controverses sur les « genres littéraires » : interventions plus larges de Holzhey, Peters en Allemagne, Hackspill, Prat, en France, Poels en Hollande, plus sévères de Brucker en France, L. Fonck en Autriche, L. Murillo en Espagne ⁽¹⁴⁾. — Ouvrage systématique de von Hummelauer, S. I., en 1904 : « Exegetisches zur Inspirationslehre » dans le même courant d'idées que le P. Lagrange. — Décret de la Commission biblique de 23 juin 1905 (Dernier décret signé par le P. David Fleming, franciscain irlandais, comme secrétaire de la Commission biblique ; Ench. bibl. n. 154 : Denz. 1980), n'admettant pas l'application de la théorie des genres littéraires aux récits proprement historiques en tant que principe général d'interprétation, mais l'admettant en certains cas concrets nettement délimités. — Arrêt momentané des discussions après l'encyclique « Pascendi » et le décret « Lamentabili » (1907). — Encyclique « Spiritus Paraclitus » de Benoît XV (1920), acceptant plus explicitement le principe des « genres littéraires » en histoire, mais en blâmant l'emploi excessif (« rectis quidem, si intra certos quosdam fines contineantur, principiis sic abutuntur... » — « Nimis facile ad citationes, quas vocant implicitas, vel ad narrationes specie tenus historicas confugiunt ; aut genera quaedam litterarum in Libris Sacris inveniri contendunt, quibuscum integra ac perfecta verbi divini veritas componi nequeat »). — Travail persévérant des exégètes catholiques aboutissant de plus en plus clairement à postuler, comme rigoureusement nécessaire, le principe des genres littéraires pour l'interprétation vraie de maints récits historiques de l'Ancien Testament. — Couronnement de toute cette longue évolution par le passage présent de l'encyclique « Divino afflante Spiritu ».

Il est clair que ces pages de l'encyclique doivent être lues et comprises à la lumière des controverses qui l'ont précédée. Dès lors il est impossible de ne pas constater le chemin parcouru, du décret du 23 juin 1905, au passage de l'encyclique « Spiritus Paraclitus » de 1920 sur le sujet, et enfin au texte présent de 1943. Certes le progrès est dans la même ligne et sans contradiction aucune ; dès 1905 certaines applications du principe des genres littéraires avaient été reconnues légitimes ; mais ce n'est qu'en 1943 qu'il est *proposé formellement par l'autorité elle-même* comme le grand moyen de « résoudre beaucoup d'objections contre la vérité et la valeur historique des Saintes Lettres » ⁽¹⁵⁾.

(14) Cfr ces divers avis dans Höpfl, *o.c.*, p. 203.

(15) A 40 ans de distance, cette phrase semble faire écho à celle qu'écrivait le P. Lagrange dans le livre déjà cité, p. 94 : « Elle (cette formule des genres littéraires) me paraît encore la plus propre à résoudre les difficultés élevées contre la véracité de la Bible ». On a du reste remarqué que l'encyclique, pour caractériser certains genres historiques de l'antiquité hébraïque, emploie précisément le mot « approximations », que le P. Lagrange avait proposé (éd. de 1904, p. XII ; p. 187).

Certes, aujourd'hui comme hier, la prudence est requise dans l'emploi d'une méthode dont on peut facilement abuser et l'encyclique formule explicitement la condition exprimée dans les documents précédents : « à cette condition toutefois que le langage employé ne répugne nullement à la sainteté de Dieu ni à la vérité ». Mais cette restriction, si elle est très justement énoncée, n'est plus l'objet des mêmes insistances qu'autrefois. Le motif en est, pensons-nous, qu'il y a quelque chose de changé chez les destinataires de l'encyclique ; après les incertitudes et les témérités du début, une mentalité commune s'est formée, ou du moins se forme de plus en plus, dans l'exégèse catholique, mentalité certes désireuse de progrès et d'élargissement des perspectives, mais en même temps consciente de la complexité des problèmes et plus avertie par les revirements d'opinion de la critique indépendante ; à cette mentalité l'encyclique fait confiance. On ne peut que souhaiter que tous les exégètes catholiques répondent à cette confiance par un sens plus aigu encore de leur responsabilité tant religieuse que scientifique, par une fidélité accrue à une méthode à la fois parfaitement chrétienne et rigoureusement historique ⁽¹⁶⁾.

Après avoir replacé ce passage de l'encyclique dans le contexte des discussions et des recherches antérieures qui l'expliquent et lui donnent toute sa signification, suivons pas à pas l'enseignement qui nous est ici présenté. Il se compose d'une introduction et de trois directives essentielles.

Introduction : état actuel de l'exégèse.

Selon la méthode adoptée depuis le début de l'encyclique, cette introduction doit établir la nécessité de règles nouvelles, propres à notre époque, consécutives aux progrès réalisés par l'exégèse. Les problèmes d'aujourd'hui sont des problèmes historiques. Or « principalement en ce qui touche à l'histoire, bien des choses ont été à peine ou insuffisamment expliquées par les commentateurs des siècles précédents, parce qu'ils manquaient presque totalement des données nécessaires pour une explication plus adéquate » : et deux exemples sont fournis de cette insuffisante information d'autrefois. De plus « il y a des livres et des textes sacrés dont les difficultés ne se sont révélées que dans les temps modernes, après qu'une connaissance plus approfondie de l'antiquité eut soulevé de nouvelles questions qui amènent à porter davantage le regard jusqu'au cœur du sujet ».

(16) Très justement, M. le Professeur Coppens, dans son article très pénétrant et très ferme de « Ons Geloof », avril 1945, p. 163, s'élève contre toute exagération possible dans l'interprétation pratique de l'encyclique. Il souhaite que les exégètes catholiques utilisent avec une prudente sagacité la liberté plus grande qui leur est laissée et s'approprient en exégèse la devise qui fut celle de l'homme d'Etat Auguste Beernaert lorsque les catholiques vinrent au pouvoir en Belgique : « Nous étonnerons le monde par notre modération ».

C'est donc une erreur de dire « qu'il ne reste plus rien pour les exégètes catholiques de notre temps à ajouter à ce que l'antiquité chrétienne a produit ». Au contraire ! un très grand nombre de problèmes (*adeo multa*) sont posés par les progrès contemporains, qui appellent de nouvelles recherches et un nouvel examen (*quae nova investigatione novoque examine indigeant*). Et le paragraphe suivant débute par la même insistance sur la « nouveauté » des moyens de solution en regard de la « nouveauté » des problèmes : « *Nostra siquidem aetas, ut novas aggerit quaestiones novasque difficultates, ita, favente Deo, nova etiam praebet exegeseos subsidia et adiumenta* ».

Principe des trois directives qui vont suivre.

Plaçons au début le principe qui est visiblement à la base de ces trois directives, et qui se trouve formellement énoncé au cours du développement. L'Écriture Sainte, parole de Dieu, nous est communiquée en un *langage humain* : si on veut savoir ce que Dieu enseigne, il faut comprendre *aussi concrètement que possible ce que l'homme inspiré par Dieu a dit, ce qu'il a pensé*, comme homme concret, en tel milieu déterminé, en tel moment précis de l'histoire. C'est ce qu'affirme à plusieurs reprises Pie XII au cours de ce passage, et tout particulièrement dans les phrases suivantes :

« Le Docteur Angélique, avec sa finesse accoutumée, l'avait déjà fait remarquer en ces termes : « La Sainte Écriture nous instruit des choses divines en se servant du langage habituel des hommes ». En effet, de même que le Verbe substantiel de Dieu s'est rendu semblable aux hommes en tout, « sauf le péché », ainsi les paroles de Dieu exprimées en langage humain s'y sont assimilées en tout, l'erreur exceptée. »

C'est la logique même du dogme de l'Incarnation ; c'est dans l'homme Jésus que le Chrétien doit reconnaître le Fils de Dieu, le Verbe éternel, et tout docétisme éloigne de la vérité chrétienne ; c'est en paroles d'homme que Dieu parle aux hommes dans l'Écriture, et il y a ici aussi une sorte de docétisme à refuser de voir la profondeur de cette pénétration dans l'humanité.

Première directive : Tenir compte de la personnalité de l'écrivain sacré.

Si c'est par la connaissance du langage de l'homme qu'il faut monter jusqu'au message divin, il importera donc de discerner avec la plus grande perspicacité ce qui fait *la personnalité de l'écrivain sacré*. C'est une exigence de toute saine philologie que cette étude psychologique et historique d'un auteur, aussi intégrale que possible, si l'on veut « comprendre » son langage. Or ici la théologie rejoint parfaitement l'histoire ; c'est ce que fait remarquer l'encyclique : « les théo-

logiens catholiques, suivant la doctrine des Saints Pères et principalement du Docteur Angélique et Universel, ont étudié et exposé la nature et les effets de l'inspiration biblique avec plus de méthode et plus de pénétration qu'on ne le faisait habituellement aux siècles passés ». Selon cette doctrine de l'inspiration, devenue classique, l'homme, organe de l'Esprit-Saint, est « un instrument vivant et doué de raison » ; « sous la motion divine, il se sert de ses facultés et de ses talents de telle façon que d'après le livre sorti de sa plume tous peuvent facilement découvrir sa personnalité propre et comme les marques et les traits qui le distinguent ».

Dès lors le devoir de l'exégète est clair : « Il s'efforcera avec le plus grand soin de discerner quelles ont été la personnalité propre et les conditions de vie de l'écrivain sacré, à quelle époque il florissait, à quelles sources écrites ou orales il a puisé, et quelles formes de langage il a employées » : « *dispicere enitatur, quae propria fuerit sacri scriptoris indoles, ac vitae condicio, qua floruerit aetate, quos fontes adhibuerit sive scriptos, sive ore traditos, quibusque sit usus fornus dicendi* ».

Seconde directive : importance du genre littéraire, spécialement en histoire.

Nous arrivons ici à une des directives les plus novatrices de toute l'encyclique : les exégètes catholiques sont nettement *invités* à adopter, dans leurs interprétations de l'Écriture, *spécialement en histoire*, le principe des genres littéraires.

Évidemment une part de cette directive a toujours été suivie spontanément par tout interprète de l'Écriture depuis l'époque patristique. On a de tout temps interprété selon leur genre littéraire les « paraboles » de l'Évangile : leur vérité consistait dans la leçon morale ou religieuse inculquée, non dans la réalité historique du fait raconté. On a toujours reconnu dans la Bible l'existence d'écrits didactiques, d'enseignement moral ou religieux, donc à comprendre et à expliquer comme tels : la seule controverse en ce point fut de savoir s'il fallait ranger parmi eux, à côté des Proverbes et du Livre de la Sagesse, tel ou tel autre livre, par exemple le livre de Job, lequel visiblement est de ce genre littéraire. De même on a toujours su qu'un texte poétique ne s'interprète pas comme un rapport historique et que le cantique de Deborah (*Juges*, V) ou la description des plaies d'Égypte dans le livre de la *Sagesse* (XVI-XIX) n'ont pas le même genre de vérité qu'un document d'histoire.

Ce qui fut discuté depuis l'encyclique « Providentissimus », ce fut la question des « genres littéraires » *en histoire*. Le P. Lagrange distinguait en 1896 (*Revue biblique*, p. 510) trois possibilités : 1°) Dans l'intention de l'auteur, le récit n'est historique qu'en apparence. Sous le voile de l'histoire, il veut enseigner une *vérité*, défendre une *thèse*.

présenter un idéal moral ou religieux. C'est l'histoire édifiante. Le livre de Tobie a été écrit non pas pour affirmer les faits rapportés, mais pour présenter en Tobie un modèle des grandes vertus du Judaïsme antique. 2°) L'auteur veut écrire de l'histoire. Mais on sait que l'histoire, même la mieux documentée, ne peut jamais que se rapprocher le plus possible de la réalité des faits, qu'il reste toujours, à côté de la substance du récit que l'auteur entend affirmer absolument, bien des détails qu'il rapporte sans les garantir. Les évangélistes seront d'accord pour affirmer trois reniements de Pierre, mais divergeront sur les circonstances ; rien en cela d'étonnant dans une histoire écrite par des hommes ; si, au lieu d'accepter cette constatation de bon sens, nous prétendons additionner tous les reniements différents des évangélistes, nous aboutissons à attribuer à Pierre six ou sept reniements. Est-ce plus vrai ? 3°) Enfin il y a l'histoire des origines. « Aucun peuple de l'antiquité n'a pénétré complètement le mystère de ses origines historiques. Il y a des souvenirs certains qui sont le fondement de l'histoire, il y a des légendes que nul ne peut contrôler. Dans ce cas, si l'historien arrête les récits qui circulent de son temps pour les conserver aux générations futures, il ne les leur donne que pour ce qu'on les tient. Tout le monde est fixé sur le genre de cette histoire ». Ne peut-on pas appliquer à divers récits de la Genèse, se demande Lagrange, ce genre commun à tous les peuples de l'antiquité ?

Cette division très générale du P. Lagrange pourrait être précisée bien davantage. Le P. de Hummelauer (1904) et bien d'autres s'y sont essayés. Nous ne pouvons ici parcourir toutes ces tentatives ⁽¹⁷⁾. Constatons seulement que les trois genres littéraires, cités par le P. Lagrange, pourraient se diversifier en de multiples catégories. Peut-on par exemple mettre sur le même pied, dans l'« histoire des origines », l'histoire des origines du monde et de l'humanité (Gen. I-XI), et l'histoire patriarcale (Gen. XII-L) ? N'est-il pas clair d'avance que, en ces deux groupes, la relation de l'écrivain à ses sources, et par elles aux événements qu'il raconte, est essentiellement différente ? Le mode d'affirmation n'en sera-t-il pas radicalement modifié ? Que de différences aussi parmi les livres de la seconde catégorie : ne faudra-t-il pas « comprendre » et « interpréter » selon des modalités bien différentes d'une part l'histoire du règne de David, dans les livres de Samuel, écrite probablement par un homme de cour contemporain, et en conséquence devant être lue comme « des mémoires d'un témoin », et d'autre part les livres des Rois, rédigés longtemps après les événements mais sur la base de documents et d'ouvrages antérieurs, parfois du reste explicitement cités ? Et à la frontière entre l'histoire propre-

(17) On trouvera dans l'article « Critique biblique », déjà cité, de Höpfl, p. 203-205, un résumé du livre du P. de Hummelauer.

ment dite et l'histoire dite « édifiante » ainsi que dans le domaine propre de cette dernière, que de distinctions possibles ! Que de nuances séparent le livre des Chroniques, les livres de Tobie, de Judith, d'Esther ! Bien des genres encore seraient ici à distinguer : histoire religieuse édifiante, histoire épique ou poétique, midrash haggadique, etc.

Ce qu'il importe de bien comprendre, c'est que cette méthode des genres littéraires ne se présente pas comme un procédé *subjectif* d'exégètes modernes, venant juger le passé avec leurs cadres de pensée d'aujourd'hui, mais comme une *recherche objective* des intentions des auteurs d'alors, ainsi que du *milieu de pensée* dans lequel ils vivaient. Ce que les défenseurs de cette méthode demandent, c'est de pouvoir étudier les écrivains inspirés *exactement tels qu'ils étaient*, en précisant le degré de culture qu'ils avaient atteint, la documentation qu'ils avaient utilisée, la manière dont ils concevaient le récit d'un fait passé, l'intention qui les guidait dans ce récit. Alors seulement on pourra les « comprendre » parfaitement, et savoir en conséquence ce que Dieu voulait nous dire par eux.

Il ne s'agit pas, sous le prétexte de discernement des genres littéraires, d'introduire le *subjectivisme* en exégèse biblique, ou de se donner la liberté de supposer à son gré la légende ou l'affabulation ; il s'agit d'atteindre *plus objectivement* les hommes du passé dans *leur réalité concrète*, selon la mesure exacte de leur développement culturel, intellectuel, moral, religieux, de considérer leurs écrits tels qu'eux-mêmes les envisageaient et les voulaient, pour ensuite les comparer à nos exigences actuelles.

La méthode de discernement des genres littéraires en histoire a donc pour but de préciser *le mode, le degré d'affirmation historique* qui peut et doit être reconnu à l'auteur de l'écrit inspiré, *en vertu même du genre de son écrit*. Le principe, qui est à la base de la méthode, est indiscutable ; il est celui de toute saine critique historique profane ; en même temps il se dégage légitimement de la notion thomiste de l'inspiration, telle qu'elle est comprise partout aujourd'hui ; c'est par l'homme *réel*, tel qu'il est dans son milieu et dans son temps, que Dieu nous parle ; tout genre littéraire, pourvu qu'il soit intrinsèquement moral, peut convoier le message divin. Mais si le principe est indiscutable, l'application est singulièrement malaisée ; bien comprise, elle peut être la lumière de l'exégèse ; mal comprise, elle peut être l'occasion de toutes les fantaisies et de toutes les témérités. C'est sans doute cette inquiétante alternative qui a retardé si longtemps l'affirmation nette du principe de la part de l'autorité ecclésiastique et qui, aujourd'hui encore, dans cette page capitale de l'encyclique maintenant, probablement à dessein, une certaine obscurité.

Il y a en effet ici, dans l'encyclique, une réelle disproportion entre la largeur des principes posés — qui atteignent profondément des parties considérables et essentielles de l'Ancien Testament — et la

simplicité, voire la banalité des exemples de-ci de-là allégués ⁽¹⁸⁾ ; sans doute, cette page a-t-elle été, comme il convenait, attentivement examinée et soigneusement retravaillée, en tenant compte des diverses opinions, et avec le souci d'écarter d'avance toute interprétation excessive. Il faut en conclure, nous semble-t-il, qu'en approuvant nettement la méthode de discernement des genres littéraires, l'encyclique n'entend nullement donner carte blanche aux exégètes quant à l'étendue et à la largeur des applications. Il appartiendra aux exégètes catholiques de tracer eux-mêmes la voie de façon si droite, si vraie et si juste qu'elle n'ait jamais à être redressée. Ici encore l'encyclique leur fait confiance : à eux d'assurer l'avenir de la véritable interprétation chrétienne.

Après ces observations sur le contexte historique de cette page de l'encyclique, nous pouvons nous borner à en transcrire les passages essentiels : ils s'interprètent immédiatement d'eux-mêmes ^(18bis).

« Ce que les anciens Orientaux ont voulu faire entendre par leurs paroles, ce n'est pas en recourant seulement aux lois de la grammaire ou de la philologie ou seulement au contexte qu'on le détermine ; il faut absolument que l'interprète se reporte pour ainsi dire par la pensée à ces siècles reculés de la civilisation orientale pour discerner nettement, avec l'aide intelligente de l'histoire, de l'archéologie, de l'ethnographie et d'autres sciences, quels genres littéraires les écrivains de ces temps éloignés ont voulu employer et ont de fait employés. Les anciens Orientaux, pour exprimer leur pensée, n'usaient pas toujours des mêmes formes et des mêmes manières de dire que nous aujourd'hui, mais plutôt de celles que l'usage avait consacrées parmi les hommes de leur temps et de leur pays. Quelles sont-elles ? L'exégète ne peut l'établir à priori, mais seulement au prix de soigneuses investigations dans les anciennes littératures orientales. Ces recherches, au cours de ces dernières dizaines d'années, conduites avec plus de soin et d'exactitude, ont révélé plus clairement les formes de langage employées dans ces temps lointains soit dans les compositions poétiques, soit dans l'énoncé des lois et des règles de vie, soit enfin dans le récit des faits et des événements de l'histoire. Ces mêmes inves-

(18) Par exemple : « Même chez les écrivains sacrés, comme chez tous les anciens, on rencontre certains procédés d'exposition et de narration, certains idiotismes, propres spécialement aux langues sémitiques, ce qu'on appelle des *approximations*, certaines expressions hyperboliques, même parfois paradoxales, qui impriment plus fortement la pensée dans les esprits ». Le problème des « genres littéraires », tel que le pose l'encyclique à la lumière des anciennes controverses, dépasse certainement de beaucoup, tout en les englobant, les humbles cas « d'idiotismes » et « d'expressions paraboliques ».

(18bis) Cette page de l'Encyclique sur les genres littéraires est celle qui a le plus retenu l'attention des interprètes. Voir par exemple : L. De Witte, *Du nouveau en matière d'Écriture Sainte*, dans les *Collectanea Mechliniensia*, 1945, p. 375-388 ; J. Heuschen, *Encore la Question Biblique*, dans la *Revue Ecclésiastique de Liège*, mai 1945, p. 184-197 ; novembre 1945, p. 381-399 ; V. Laridon, a.c., dans *Coll. Brug.*, 1946, p. 97 et suiv. ; p. 127 et suiv. ; J. Coppens, a.c., dans *Ons Geloof*, 1945, p. 155-156 ; B. Alfrink, dans le premier de ses deux articles des *Ned. Kath. Stemmen*, 1946, p. 230 et suiv. ; A. Vaccari, a.c., dans *Periodica*, 1944, p. 124-126 ; A. Bea, dans *Biblica*, 1943, p. 319.

tigations ont aussi prouvé lumineusement que le peuple israélite l'a singulièrement emporté sur les autres nations anciennes de l'Orient dans la composition des œuvres historiques tant pour l'ancienneté des événements rapportés que pour l'exactitude du récit, ce qui en vérité s'explique par le charisme de l'inspiration et par le but particulier, d'ordre religieux, assigné à l'histoire biblique. Néanmoins, ce ne doit assurément pas être un sujet d'étonnement pour quiconque se fait une juste idée de l'inspiration que, même chez les écrivains sacrés comme chez tous les anciens, on rencontre certains procédés d'exposition et de narration, certains idiotismes, propres spécialement aux langues sémitiques, ce qu'on appelle des *approximations*, certaines expressions hyperboliques, même parfois paradoxales, qui impriment plus fortement la pensée dans les esprits. De ces manières de dire dont se servait habituellement le langage humain chez les peuples anciens, surtout chez les Orientaux, pour exprimer la pensée, aucune n'est exclue des Livres Saints, à cette condition toutefois que le langage employé ne répugne nullement à la sainteté de Dieu ni à la vérité... ».

« C'est pourquoi l'exégète catholique, pour répondre aux besoins actuels des études bibliques, lorsqu'il explique la Sainte Ecriture, lorsqu'il montre et prouve qu'elle est exempte de toute erreur, doit aussi user de ce moyen selon les règles de la prudence, en recherchant comment la forme du langage ou le genre littéraire employé par l'écrivain sacré peuvent conduire à la vraie et exacte interprétation. Qu'il se persuade que cette partie de son devoir ne peut être négligée sans grand détriment pour l'exégèse catholique... ».

« Grâce à la connaissance et à une appréciation exacte des manières usuelles de parler et d'écrire chez les anciens, on pourra résoudre beaucoup d'objections contre la vérité et la valeur historique des Saintes Lettres, et cette étude ne sera pas moins apte à faire découvrir plus complètement et plus clairement la pensée de l'auteur sacré ».

Troisième directive : promouvoir l'étude des antiquités bibliques.

Comprendre l'ouvrage d'un écrivain suppose l'intelligence de sa personnalité, suppose la connaissance du genre littéraire auquel se rattache son œuvre, suppose enfin une information, aussi pénétrante que possible, du milieu dans lequel il vit, qu'il nous décrit, qui conditionne et sa pensée et son œuvre. C'est dire que l'étude de l'*antiquité biblique* est indispensable à l'exégète.

« Que ceux d'entre les nôtres qui étudient la Bible accordent donc à ce point aussi toute l'attention voulue, et qu'ils ne négligent aucune des découvertes qu'ils doivent à l'archéologie ou à l'histoire et à la littérature de l'antiquité : découvertes qui sont aptes à faire mieux connaître la mentalité des auteurs anciens, leur genre et leurs procédés dans la manière de raisonner, de raconter et d'écrire ».

Toute étude des antiquités orientales est donc, par contre-coup, d'une grande utilité pour le progrès des sciences bibliques ; l'encyclique loue ici les laïques catholiques qui s'y consacrent : « non seulement ils se rendent utiles à la science profane, mais ils rendent aussi un service signalé à la cause chrétienne ».

§ 4. COMMENT TRAITER LES QUESTIONS PLUS DIFFICILES

Achevant ici sa marche progressive, qui allait du travail du mot et de la phrase jusqu'aux sommets de la recherche, l'encyclique parvient, avec ce quatrième paragraphe, aux problèmes les plus généraux de la synthèse historique chrétienne : tout ce qui concerne l'authenticité, l'antiquité, l'intégrité, la vérité historique d'ensemble, les doctrines théologiques fondamentales des Livres Saints. Elle n'entend évidemment pas donner ici une vue générale de l'état actuel de ces questions essentielles.

Mais, se plaçant au point de vue de l'accord entre l'histoire et la foi orthodoxe : 1°) *elle constate, avec un légitime optimisme*, que pas mal de difficultés anciennes ont été pleinement résolues en ces cinquante années par la recherche historique approfondie soit des exégètes catholiques soit des critiques indépendants eux-mêmes : motif de confiance pour l'avenir ; 2°) *elle reconnaît, avec un sens très juste du réel et des possibilités humaines*, que de sérieuses difficultés subsistent en exégèse comme en toute science profane : c'est la condition même du progrès ici-bas, parce que c'est le grand stimulant de l'effort en même temps que la base nécessaire de la juste conscience de nos limitations humaines ; certaines obscurités pourront subsister durant des siècles, peut-être même toujours ; 3°) *elle souhaite enfin, avec une confiance remarquable en la liberté chrétienne*, fondement du vrai progrès, que les recherches à venir s'effectuent dans *un climat de liberté et de charité*, les exégètes s'efforçant à une parfaite sincérité et comme historiens et comme croyants, les autres manifestant envers eux une charité confiante, faite d'ouverture d'esprit et d'intelligence des nouveautés nécessaires. L'encyclique montre à ce propos que cette liberté catholique de la recherche est bien plus large qu'on ne l'a parfois prétendu et que les passages de l'Écriture sur lesquels s'est exercée jusqu'ici l'autorité de l'Eglise ou de l'unanimité de la tradition restent en petit nombre.

Telles sont les trois parties de cet exposé : parcourons-les l'une après l'autre.

Difficultés heureusement résolues par les recherches récentes.

« Ces investigations multipliées dans le domaine de l'antiquité, que nous avons signalées plus haut, une recherche plus scrupuleuse du sens originel du texte sacré, une connaissance plus étendue et plus exacte des langues bibliques et de toutes celles qui appartiennent à l'Orient, ont eu avec l'aide de Dieu un heureux résultat : aujourd'hui bon nombre de questions sont réglées et résolues parmi celles qu'au temps de Léon XIII, Notre Prédécesseur d'immortelle mémoire, les critiques étrangers ou même hostiles à l'Eglise soulevaient contre l'authenticité, l'antiquité, l'intégrité et la vérité historique des Livres Saints ».

Ce résultat se présente, selon l'encyclique, sous deux aspects : d'une part le travail des *exégètes catholiques*, qui, se servant de toutes les ressources de la science contemporaine « ont proposé des interprétations qui s'accordent avec la doctrine catholique et avec le véritable sentiment traditionnel, et qui en même temps se montrent à la hauteur des difficultés que de nouvelles explorations et de nouvelles découvertes ont suscitées, ou que l'antiquité a transmises sans solution à nos contemporains » ; d'autre part le travail de *certains écrivains non catholiques* qui « après une enquête sérieuse et impartiale, en sont venus à abandonner les opinions des modernes, du moins sur tel ou tel point, et à se rallier aux anciens ».

Pie XII fait sans doute ici allusion à ce « retour vers la tradition » ⁽¹⁹⁾ qui, dans les questions de critique littéraire, surtout d'authenticité et de date, a caractérisé à maintes reprises la recherche des cinquante dernières années. Notons-en l'un ou l'autre exemple : en Nouveau Testament : la reconnaissance de l'authenticité des deux écrits de saint Luc, *Évangiles* et *Actes*, par un nombre croissant d'exégètes libéraux depuis le « Lukas der Arzt » de Harnack en 1906 ; l'adhésion de plus en plus générale à l'authenticité de la *deuxième aux Thessaloniens*, de l'*épître aux Ephésiens*, et de certaines parties tout au moins des *Pastorales* ; rejet des anciennes interprétations protestantes des textes eucharistiques, du texte sur la primauté de Pierre, etc. Dans l'Ancien Testament, abandon de plusieurs positions importantes du système de Wellhausen ; dates plus anciennes restituées au livre des *Proverbes*, à nombre de *Psaumes* ; antiquité de l'espérance messianique mieux reconnue, etc. ⁽²⁰⁾.

Mais le pape semble avoir en vue encore davantage les progrès réalisés par l'exégèse catholique elle-même ; il songe sans doute à ces positions historiques, plus nuancées et plus justes, proches des textes et non plus dictées par des à priori dogmatiques, qui sont devenues habituelles à un nombre croissant d'interprètes catholiques, par exemple aux collaborateurs des collections que nous citons tout à l'heure (p. 779) et de bien d'autres encore ; l'exégèse catholique ne borne plus ses efforts à la « réfutation » d'« adversaires » ; mieux formée aujourd'hui dans les Universités ou Facultés catholiques d'Europe ou d'Amérique, à l'Institut biblique de Rome ou à l'École biblique de Jérusalem, elle s'efforce désormais de « construire » ; elle compte des hommes de valeur dans tous les secteurs depuis les branches de grammaire hébraïque ou grecque biblique et de critique textuelle jusqu'aux divers aspects de la théologie biblique.

(19) Personne n'ignore la fameuse formule « Zurück zur Tradition », exprimée par l'écrivain protestant libéral, Adolphe Harnack, au début du XX^e siècle.

(20) Voir à ce sujet le volume, si riche de faits et d'idées, de M. le Professeur Coppens : *L'histoire critique de l'Ancien Testament*, 3^e édition, 1942.

« Il en est résulté, conclut l'encyclique, que la confiance en l'autorité et en la vérité historique de la Bible, ébranlée jusqu'à un certain point chez quelques-uns par tant d'attaques, est aujourd'hui complètement rétablie chez les catholiques ».

Difficultés non encore résolues ou insolubles.

L'encyclique constate qu'il subsiste aujourd'hui en Ecriture Sainte des difficultés, des problèmes « qui ne préoccupent pas peu les exégètes catholiques ». C'est la condition même de toute science humaine ; « on ne peut cueillir les fruits qu'après beaucoup de fatigues ». Mais de même que certaines controverses du passé « n'ont heureusement abouti que de nos jours grâce au progrès des études », il est permis d'espérer « moyennant des efforts constants », atteindre un jour la pleine lumière même dans les questions « qui aujourd'hui paraissent les plus embrouillées et les plus ardues ».

Toutefois il est possible aussi que la solution se fasse attendre ; la difficulté même aura le bon effet « de nous exciter davantage à lire et à scruter les Livres Saints », en même temps qu'elle nous retiendra dans l'humilité. « Rien d'étonnant même si l'une ou l'autre question ne devait jamais recevoir une réponse pleinement satisfaisante » ; il peut s'agir, historiquement, de choses obscures « trop éloignées de notre époque et échappant à notre expérience » ; en outre chaque science plus profonde a ses mystères.

Comment on doit chercher des solutions positives.

Ce n'en reste pas moins un devoir pour l'interprète catholique

« animé d'un amour fort et actif pour la branche qu'il cultive et sincèrement dévoué à Notre Sainte Mère l'Eglise, de s'attaquer encore et toujours aux questions difficiles restées jusqu'à présent sans solution, non seulement pour réfuter les objections des adversaires, mais aussi pour s'efforcer de découvrir une explication sérieuse qui concorde fidèlement avec la doctrine de l'Eglise, en particulier avec l'enseignement traditionnel concernant l'infaillibilité de la Sainte Ecriture, et qui corresponde dûment aux conclusions certaines des sciences profanes ».

L'effort de l'exégète sera donc dirigé par le double amour de la science et de l'Eglise ; il sera non pas de pure réfutation négative, mais positif et constructif, ne s'arrêtant que lorsqu'il aura trouvé une solution à la fois théologiquement orthodoxe et historiquement solide et sincère.

Mais pareil effort, pénible et exigeant, n'est possible que dans un climat de *liberté* et de *charité* ; et c'est une des pages les plus impressionnantes et les plus neuves de l'encyclique que cette exaltation de ces deux conditions nécessaires de la recherche exégétique : *charité* et *liberté*.

Charité, mais charité faite d'ouverture d'esprit et d'intelligence pénétrante des nouveautés nécessaires.

« Que tous les autres fils de l'Eglise se souviennent qu'ils sont tenus de juger non seulement avec équité et justice, mais aussi avec la plus grande charité les efforts de ces vaillants ouvriers de la vigne du Seigneur ; oui, ils doivent avoir en mésestime ce zèle peu prudent qui regarde tout ce qui est nouveau comme devant être par cela même combattu ou tenu pour suspect ».

La déclaration apparaît singulièrement énergique lorsqu'on se rappelle les campagnes injustes de suspicions et de délations qui ont assombri entre 1907 et 1914 la vie de plus d'un exégète parfaitement orthodoxe et profondément dévoué à l'Eglise, campagnes contre lesquelles Benoît XV protesta en novembre 1914 dès sa première encyclique : « Ad beatissimi Apostolorum principis ».

Liberté des enfants de Dieu, dont l'encyclique précise les caractères : elle sera une liberté dans la sincérité de l'attachement à l'Eglise en même temps qu'à la vérité scientifique ; c'est à ces conditions qu'elle sera féconde et se révélera de plus en plus nécessaire ; il n'y a pas de progrès scientifique possible sans une saine liberté de la recherche.

« Cette vraie liberté des enfants de Dieu, qui s'en tient fidèlement à l'enseignement de l'Eglise tout en accueillant avec gratitude comme un bienfait de Dieu et en mettant à profit tous les apports de la science profane, cette liberté, encouragée et maintenue par la bonne volonté de tous indistinctement, est la condition et la source de tout avantage réel et de tout profit sérieux pour la science catholique ».

Mais l'exégèse catholique n'est-elle pas d'avance liée par de multiples interprétations soit de l'autorité ecclésiastique soit de la tradition patristique et scolastique ? Avant que les problèmes historiques ne fussent posés dans toute leur ampleur, l'Eglise ne s'est-elle pas déjà prononcée dans des interprétations théologiques irrévocables, rendant vaine d'avance toute étude historique sérieuse ?

La réponse de l'encyclique est ici d'une netteté qui, pensons-nous, n'avait jamais été atteinte auparavant dans un document officiel. Dans les controverses exégétiques du début du XX^e siècle, les appels à l'interprétation officielle de l'Eglise et surtout à l'unanimité de la tradition patristique avaient pris trop souvent, dans les écrits des théologiens intégristes ou conservateurs, une allure d'épouvantail très vague, très imprécis, mais d'autant plus négatif et prohibitif : tout ce que les Pères avaient dit, même dans des problèmes essentiellement historiques, semblait devoir être irréformable ; la sphère de la libre recherche devenait dès lors extrêmement étroite et limitée. L'encyclique résoud le problème en pleine clarté, par une distinction fondamentale.

« Qu'ils aient ceci avant tout devant les yeux : dans les règles et les lois imposées par l'Eglise il s'agit de la doctrine concernant la foi et les mœurs ; parmi beaucoup de points exposés dans les Livres Saints, légaux, historiques, sapientiaux et prophétiques, il en est seulement quelques-uns dont le sens a été défini par l'autorité de l'Eglise ; et ils ne sont pas plus nombreux ceux au sujet desquels existe le sentiment unanime des Pères. Il en reste donc beaucoup et de grande importance sur lesquels peuvent et doivent s'exercer librement, en les exposant et en les expliquant, la pénétration d'esprit et la sagacité des interprètes catholiques ».

Voici un passage qui demande à être bien compris. A première vue il étonne. Depuis des siècles l'Eglise inculque, avec une extrême insistance, aussi bien dans son enseignement ordinaire que dans ses documents officiels, surtout les plus récents, la nécessité pour l'exégète d'interpréter l'Ecriture selon le sens de l'Eglise et conformément à la tradition unanime des Pères ; elle a inséré la promesse d'obéir à ce devoir dans le serment anti-moderniste imposé à tous ses prêtres... Et cela se bornerait à respecter l'interprétation obligatoire d'un petit nombre de textes ?

Il importe d'écarter ici d'emblée un malentendu possible. Il faut en effet distinguer entre *l'esprit général de l'interprétation scripturaire*, et *l'interprétation de passages précis et déterminés de l'Ecriture*.

Il y a en effet une *manière chrétienne* de comprendre l'Ecriture Sainte, qui voit dans l'Ancien Testament la préparation, voulue et dirigée par Dieu, du Nouveau Testament, prévision et annonce obscure de la réalité à venir : « Novum Testamentum in vetere latet, Vetus in Novo patet », qui découvre dans le Nouveau Testament l'unité et la transcendance d'une Révélation définitive, émanant du Fils unique de Dieu ; cette « manière chrétienne » se distingue *essentiellement* de la « manière rationaliste » et elle ne manifeste pas seulement sa différence radicale dans quelques textes choisis mais d'un *bout à l'autre* de l'exégèse biblique. Ce « caractère chrétien » de l'interprétation, l'encyclique l'a mis en valeur à plusieurs reprises depuis le début et va encore y insister lorsqu'elle parlera de l'enseignement dans les séminaires. C'est cette *attitude d'esprit*, qui nous est sans cesse inculquée dans les documents pontificaux ; c'est elle que nous devons acquérir dans notre étroite communion au « sens de l'Eglise », dans notre contact spirituel avec « l'exégèse patristique » ; c'est elle qui a de plus en plus manqué à des exégètes tels que Loisy et dont l'absence a causé leur perte.

L'encyclique a ici en vue un point beaucoup plus limité. Tous les professeurs de théologie dogmatique savent parfaitement que très peu nombreux sont les passages scripturaires dont le sens a été défini par l'Eglise. L'Eglise s'est montrée en cette matière extrêmement réservée. Elle s'est par exemple explicitement abstenue à Trente de définir l'interprétation eucharistique de Jean VI, bien que celle-ci ait été alors généralement admise (sauf par quelques-uns comme Cajetan)

et qu'elle soit aujourd'hui presque unanimement acceptée par les exégètes, libéraux, protestants ou catholiques.

Peu nombreux aussi sont les passages dont les Pères ont enseigné unanimement, *comme étant imposée par la foi*, une interprétation théologique déterminée. Car c'est là ce qui importe, et on sera reconnaissant à l'encyclique d'avoir si clairement précisé ici que l'argument d'unanimité patristique ne devait pas être invoqué dans des questions purement historiques ou purement littéraires, mais là seulement où était en cause « la doctrine concernant la foi et les mœurs ».

Le « sens de l'Eglise », le « sens de la tradition patristique » est pour l'exégète catholique un secours, une lumière, un principe d'intellection plus profonde ; ce serait ne pas le comprendre que d'y voir une entrave, une limitation, un rétrécissement d'horizon. Tel nous semble être l'enseignement de l'encyclique.

§ 5. USAGE DE LA SAINTE ECRITURE DANS L'ENSEIGNEMENT DES FIDELES

Cette cinquième section se trouve être en fait comme une troisième partie de l'encyclique. Dans les quatre sections antérieures en effet *l'étude scientifique*, à la fois théologique et historique, de l'Ecriture Sainte était l'objet des directives du Souverain Pontife ; maintenant il s'agit de *sa présentation, de son adaptation, soit au peuple fidèle*, dans la prédication et dans les livres, soit *aux clercs* dans l'enseignement biblique des séminaires : à ces deux groupes de destinataires sont consacrées les deux premières parties du présent exposé ; la troisième, amenée par la date de septembre 1943, dit l'efficacité de la parole divine dans de grandes épreuves, telles qu'une guerre.

Diverses manières de se servir de la Sainte Ecriture dans le ministère

Comme l'a toujours enseigné l'Eglise et comme saint Paul l'inculque à son disciple Timothée (2 Tim., III, 15, 17), le contact assidu avec l'Ecriture Sainte est, pour les fidèles et surtout pour les prêtres, un grave devoir, aussi bien en vue de la formation personnelle que pour les diverses formes de l'apostolat. Les prêtres devront donc d'abord « étudier sérieusement » les Livres Saints, « s'en nourrir dans la prière et la méditation », ensuite « répandre les richesses célestes de la parole de Dieu dans leurs sermons, leurs homélies, leurs exhortations ». Leur enseignement de la doctrine chrétienne s'appuiera sur les paroles de l'Ecriture Sainte, s'éclairera par des exemples tirés de la Bible, surtout de l'Evangile ; leur usage de la Bible sera solide — évitant scrupuleusement ces interprétations accommodatives, artificielles et fantaisistes, « qui sont l'abus de la parole de Dieu » —, il sera entraînant, il sera parfaitement clair, de manière à mettre au cœur des fidèles « la plus haute vénération pour la Sainte Ecriture ».

Que les évêques fassent tout ce qui est possible pour augmenter sans cesse chez les catholiques ce respect et cet amour de la parole de Dieu, en encourageant toutes les initiatives ayant pour but de la faire mieux connaître et mieux aimer : pieuses associations qui se proposent « de répandre parmi les fidèles des exemplaires imprimés de la Bible, particulièrement des Evangiles, et de s'employer avec beaucoup de zèle à introduire dans les familles chrétiennes la coutume d'en faire chaque jour la lecture avec respect et dévotion » ; publication, avec autorisation ecclésiastique, de traductions de la Sainte Ecriture en langue vulgaire ; conférences ou cours publics sur les questions bibliques ; soutien des périodiques qui ont pour but « de traiter scientifiquement les questions bibliques ou d'adapter les résultats de ces travaux au saint ministère ou à l'avantage spirituel des fidèles ».

Toute cette page est un appel vibrant pour que la Sainte Ecriture occupe dans la vie catholique toute la place qui lui revient, pour qu'elle soit l'âme de la pensée et de l'action de tous, surtout des prêtres.

Quelle différence entre semblable appel et les inquiètes précautions de l'Eglise en cette matière au temps de la Réforme ! C'est que la situation s'est radicalement transformée ! Aujourd'hui l'Ecriture n'est plus livrée aux hasards d'un libre examen mal éclairé, en une époque de controverses bibliques et ecclésiastiques fondamentales ; elle est transmise aux fidèles, enrichie par des siècles d'interprétation catholique plus solide et plus objective, mise en valeur par les progrès des sciences historiques des 80 dernières années, protégée par cette confiance croissante en l'Eglise qui anime les vrais catholiques ; et surtout elle intervient en ce moment non plus dans un monde hésitant entre l'orthodoxie et l'hérésie ou le schisme, mais dans un monde qui doit choisir entre le Christianisme et l'irréligion, entre la croyance en Dieu et l'athéisme matérialiste.

Enseignement biblique dans les séminaires.

Mais l'Ecriture ne pourra être transmise comme il le faut au peuple fidèle que si les futurs prêtres ont appris au séminaire à la *connaître* et à l'*aimer*. Pour que ce but soit atteint, le pape donne ici aux professeurs d'Ecriture Sainte des directives très précises.

Celles-ci supposent, sans l'invoquer explicitement, un principe fondamental, très opportun et très juste : l'enseignement de l'Ecriture Sainte, dans un séminaire, n'est pas et ne peut pas être l'enseignement technique destiné à préparer des spécialistes de l'exégèse ; le professeur de séminaire, formé lui-même dans un établissement universitaire, se tromperait s'il communiquait à ses élèves l'enseignement qu'il a lui-même reçu, tel qu'il l'a reçu. Certes son enseignement sera solidement scientifique et devra former chez les séminaristes le sens critique, le sens de l'exégèse littérale objective, juste, solidement fondée : l'encyclique l'a assez inculqué depuis le début, et le répète en-

core ici : « ils établiront si solidement le sens appelé littéral... » ; mais le maître n'entraînera pas ses étudiants dans toutes les discussions et controverses, par lesquelles l'exégèse s'est frayé son chemin vers la solution définitive ; il évitera « les disputes superflues et passera sous silence ce qui sert à nourrir la curiosité plutôt qu'à favoriser la vraie science et la solide piété ».

Ce qui caractérisera en outre l'enseignement du séminaire, c'est qu'il sera principalement *théologique* : « C'est pourquoi dans leur exégèse ils envisageront principalement le contenu théologique... ». « Ils établiront si solidement le sens appelé littéral et surtout le sens *dogmatique*... ». C'est la *doctrine de vie*, expression de la révélation divine, que nous avons à chercher dans l'Écriture : elle se présente à nous, incomplète mais déjà orientée vers sa perfection future dans l'Ancien Testament, achevée et profondément vécue dans les auteurs inspirés du Nouveau Testament, tombant directement des lèvres du Verbe de vie dans nos Évangiles. Certes, toute la *réalité concrète* du milieu et des personnes d'autrefois doit revivre dans l'enseignement ; l'encyclique nous l'a dit précédemment. Mais tout cela ne peut être que moyens, qu'appuis, qu'étais pour monter jusqu'à la *doctrine*, but suprême de tous les efforts.

L'enseignement de l'Écriture devra être enfin *bienfaisant, élevant*. Sans doute le pape ne demande pas de dissimuler les lacunes, les insuffisances, les fautes des grands hommes d'Israël en regard de l'idéal chrétien, il ne demande pas de voiler ce qu'avait encore d'incomplet, de fruste, voire de grossier leur piété ou leur foi ; mais il demande de mettre si clairement en évidence l'œuvre de Dieu dans la misère des hommes que l'Écriture reste toujours « une source de vie spirituelle pour chacun personnellement ; un aliment et une force dans l'exercice du ministère de la prédication ». Il demande que les professeurs exposent « avec tant de chaleur » le sens dogmatique de l'Écriture « que se produise en quelque manière chez leurs élèves ce qui est arrivé aux disciples de Jésus-Christ allant à Emmaüs et s'écriant, après avoir entendu les paroles du Maître : « Notre cœur n'était-il pas tout brûlant en nous, pendant qu'il nous expliquait les Écritures ? »

Sens et portée de la parole de Dieu en temps de guerre.

L'encyclique porte la date de septembre 1943, durant les grandes souffrances de la guerre. Aux victimes qui souffrent comme aux soldats qui combattent, le pape rappelle que le Christ est ici-bas le seul fondement solide de la justice comme de la paix. Or le Christ, les hommes le trouveront d'autant mieux qu'ils scruteront et méditeront davantage les Écritures, surtout le Nouveau Testament. Là les affligés puiseront les véritables consolations, les belligérants le sens de la justice, tous le secret de la vraie charité.

CONCLUSION

Exhortation à tous ceux qui cultivent les études bibliques.

Page extrêmement encourageante adressée aux exégètes catholiques. Pie XII les félicite de la haute mission qui leur est confiée et les encourage à l'accomplir avec toutes les énergies de leur zèle. Quoi de plus grand que de vivre ainsi sans cesse dans l'ambiance de l'Écriture ! Que les exégètes « prient pour comprendre ; qu'ils se fatiguent pour pénétrer chaque jour davantage les secrets des Saintes Écritures ; qu'ils enseignent, qu'ils prêchent, pour ouvrir aux autres aussi les trésors de la parole de Dieu ». Qu'ils essaient de suivre d'aussi près que possible l'exemple des grands interprètes catholiques du temps passé. Leur récompense sera grande là-haut.



L'encyclique « *Divino afflante Spiritu* » sera pour les exégètes catholiques un *message d'encouragement* : le Vicaire de Jésus-Christ y exalte la grandeur surnaturelle de leur mission, leur dit son estime de l'œuvre accomplie durant ces cinquante années, son désir de ménager à leurs recherches une atmosphère de liberté et de charité, sa confiance en leurs sentiments chrétiens et en leur effort scientifique.

Elle sera une *leçon de travail* : le pape leur trace un programme très vaste et très difficile, leur présente un idéal de formation théologique profonde et de préparation historique complète qui ne peut qu'exciter leur zèle et leur noble ambition.

Elle sera un *appel au progrès* : à chaque page Pie XII parle des conditions *nouvelles* du travail exégétique, des ressources *nouvelles* mises à la disposition des travailleurs, des solutions *nouvelles* à chercher et à découvrir ; cette insistance sur la *nouveauté*, dans la fidélité aux positions essentielles de la tradition dogmatique, est une des caractéristiques de l'encyclique ; elle manifeste la vaste étendue des progrès que le pape envisage comme possibles et comme nécessaires.

Elle est surtout un *acte de confiance* en la conciliation chrétienne certaine de la foi et de l'histoire. Entre l'encyclique « *Providentissimus* » de Léon XIII et l'encyclique « *Divino afflante Spiritu* » de Pie XII, un grand danger avait menacé la pensée chrétienne : l'hérésie moderniste, née en grande partie du découragement scientifique. Les modernistes avaient désespéré de pouvoir concilier encore la foi et l'histoire ; il fallait distinguer désormais entre le Christ de la foi et le Christ de l'histoire. Ce danger est maintenant dépassé. Plein de confiance dans l'avenir, le pape demande aux exégètes d'être, comme historiens, plus objectifs, plus sincères, plus exigeants que jamais ; seule, une science historique plus profonde, plus complète, plus vraie s'unira avec la foi en une synthèse totale, franchement chrétienne, sincèrement scientifique.